

Changement de président au Tribunal spécial pour le Liban

RÉSEAU VOLTAIRE | 11 OCTOBRE 2011



Le juge Antonio Cassese a démissionné de ses fonctions de membre et de président du Tribunal spécial pour le Liban. Dans un communiqué, il explique sa décision par des motifs de santé. En réalité sa situation était devenue intenable depuis que nos révélations sur ses engagements antérieurs avaient ouvert une polémique. Le journaliste libanais Hassan Hamadé en avait fait un cheval de bataille [1], récemment repris par le Hezbollah.

Ami personnel d'Elie Wiesel, M. Cassese avait multiplié ses soutiens à l'État d'Israël et qualifié les organisations de la Résistance —dont le Hezbollah— de « terroristes ». Il avait publié des articles dans des revues juridiques pour justifier l'occupation de Jérusalem. Enfin, il avait été le conseil juridique rémunéré des Moujahidines du peuple, une organisation terroriste visant à renverser le gouvernement constitutionnel iranien. Autant de liens qui faisait de lui une partie au conflit et le disqualifiait pour juger les meurtres survenus au Liban, dont principalement l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafik Hariri.

L'Italien Antonio Cassese sera remplacé par le Néo-Zélandais David Baragwanath. Ce magistrat expérimenté est connu pour avoir provoqué en 2002 un débat juridique dans son pays à propos de la rétention des réfugiés en attente de régularisation. Se fondant sur

les critères de la Cour européenne des Droits de l'homme, il avait développé en droit néo-zélandais une jurisprudence nouvelle. Il avait considéré que la rétention dans un lieu clos était « nécessaire », là où certains de ses collègues considéraient qu'une assignation à résidence dans une zone ouverte déterminée était suffisante.

Le Tribunal spécial pour le Liban n'est ni une juridiction onusienne, ni une juridiction libanaise, mais un organe conventionnel entre l'ONU et le gouvernement libanais (pas l'État libanais). Jusqu'à présent, cette entité hybride n'a pas respecté les normes communément admises du droit international, mais a suivi un agenda politique. Fort étrangement, le Tribunal spécial a rendu plusieurs rapports au secrétaire général de l'ONU sur ses méthodes et sa gestion, mais ne les a pas communiqués au gouvernement libanais dès lors que celui-ci a changé de couleur politique. En définitive, le Tribunal spécial est toujours à la recherche de sa légitimité alors que les partis majoritaires au Liban demandent sa dissolution.

[1] « Lettre ouverte à Antonio Cassese, président du Tribunal Spécial sur le Liban », par Hassan Hamade. *Réseau Voltaire*, 7 mars 2011.

Source : « Changement de président au Tribunal spécial pour le Liban », *Réseau Voltaire*, 11 octobre 2011, www.voltairenet.org/a171660